



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du samedi 23 janvier 2021  
de 9h00 à 12h30,  
à Champs-sur-Marne, Lycée René Descartes.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020.
3. Rapport moral et d'activité.
4. Rapport financier.
5. État des lieux et perspectives de rentrée 2021.
6. Situation des ARELA
7. Point sur le supérieur et les concours.
8. Euroclassica, Antiquité-Avenir, Erasmus +.
9. Communication de la CNARELA.
10. Journées d'octobre de la CNARELA.
11. Point sur le voyage en Grèce.
12. Questions diverses.

#### *Associations présentes :*

AGAP (Aix-Marseille), ADLAP (Amiens), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACler (Clermont-Ferrand), ARDELAC (Créteil), ARELAG (Grenoble), APLAAL (Lille), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), GELAHN (Rouen), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), APGLAV (Versailles), CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, THALASSA.

#### *Associations représentées :*

ARELALIM (Limoges), ALPLA (Nancy-Metz), APLG (Nantes), ARELAN (Nice), ARELABretagne (Rennes), ARELAR (Réunion).

#### **22 associations représentées sur 26.**

*Le quorum est atteint.*

\* \* \*

*François Martin remercie le proviseur du lycée René Descartes de Champs-sur-Marne, M. De Saulces-Larivière, pour son accueil et pour la mise à disposition d'une salle permettant de nous réunir. Il renouvelle ses vœux aux représentants des associations membres de la CNARELA qui participent à l'AG. Les conditions d'enseignement sont toujours difficiles en raison de la situation sanitaire mais il faut espérer qu'un horizon plus clair se dégagera prochainement.*

#### **1. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'assemblée générale reçue par les ARELA, par voie électronique, le samedi 19 décembre 2020. François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

#### **2. Approbation du PV de l'AG du 10 octobre 2020.**

Le PV de l'AG du 10 octobre 2020, envoyé le jeudi 12 novembre 2020 par François Martin aux ARELA et repris dans les *Cahiers de la CNARELA* n°104, ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est mis au vote.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

*Le PV de l'AG du 10 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

### **3. Rapport moral et d'activité.**

#### ***a. Remerciements***

François Martin remercie chaleureusement les membres du bureau pour leur travail et leur motivation qui permettent à la CNARELA de poursuivre ses actions en faveur des langues anciennes, même en période de confinement. Les présidentes d'honneur, Odile Mortier-Waldschmidt et Jeannette Boulay, suivent toujours de près les activités de la CNARELA, principalement par mail, et restent vigilantes sur les réformes et évolutions des enseignements. Chacun a un poste précis au bureau, que François Martin rappelle :

- Hélène Frangoulis, vice-présidente, est en lien avec l'enseignement supérieur et l'accompagne dans la plupart des audiences ;
- Florence Turpin, trésorière, veille aux finances de l'association ;
- le secrétariat, composé de Guillaume Diana, secrétaire, et Simonne Van Oost, secrétaire adjointe, rédige les comptes rendus d'assemblée générale ;
- Delphine Viellard est en charge des *Cahiers* ;
- Marie-Hélène Menaut est en lien avec Euroclassica et s'occupe en particulier des concours que l'association propose (Vestibulum et Janua, EGEX et ELEX) ;
- Sylvie Pédroaréna et Lionel Sanchez s'occupent des réseaux sociaux, du site internet et de la communication.

Ce travail est assuré bénévolement et demande du temps. François Martin remercie chaque membre du bureau pour sa disponibilité et sa réactivité.

François Martin remercie ensuite les collègues qui s'engagent pour assurer la présidence d'une ARELA ou qui occupent un poste au sein de leur bureau. L'ARELABretagne, qui a connu une vacance d'un an de son poste de président, retrouve son dynamisme avec l'arrivée de Laurent Le Chanu à la présidence. François Martin rappelle qu'une association nouvellement créée à la Réunion a rejoint notre réseau récemment (ARELAR) et qu'il est toujours envisagé d'ouvrir sinon une ARELA, du moins une antenne dans l'académie de Paris. Aline Brychey, présidente de l'ARDELAC (Créteil) a obtenu sa mutation à la rentrée dans l'académie de Paris et se rapproche de collègues pour ouvrir une antenne parisienne de l'ARDELAC. François Martin remercie enfin Thalassa pour son soutien et ses actions en faveur de la CNARELA.

#### ***b. Relations avec le ministère et les instances ministérielles***

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, n'a pas été marquée par de très nombreuses rencontres avec les instances officielles, comme cela avait pu être le cas l'année précédente, mais la CNARELA est toujours reçue au ministère et travaille sans relâche pour que les dossiers avancent.

La CNARELA a été reçue le **31 janvier 2020 par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale**, représenté par Matthieu Lahaye, conseiller aux affaires pédagogiques. Le compte rendu de cette audience a été diffusé peu après aux ARELA. Pour mémoire, François Martin rappelle que les points abordés ont porté d'abord sur les concours de recrutement (une réforme annoncée des concours soulevait des inquiétudes au sujet de l'agrégation et de l'évaluation de nos trois disciplines au CAPES), puis sur le lycée (les problèmes de la réforme au niveau de la spécialité et des options, la série technologique) et enfin sur le collège (ventilations de service encore problématiques dans certains établissements, prise en compte des options au brevet, arrêté de juin 2017). La CNARELA a encore insisté pour obtenir des horaires fléchés. François Martin rappelle que Matthieu Lahaye a réaffirmé, lors de cette audience, que **les sections européennes n'étaient pas des options**.

La CNARELA a envoyé plusieurs demandes d'audience, malgré le confinement et l'annulation de notre AG de mai en raison des conditions sanitaires. La fin de l'année scolaire a été particulière pour tous et les démarches habituelles de sensibilisation auprès des élèves ont été rendues difficiles voire impossibles. Le cabinet du ministre a connu quelques changements qui ont eu des répercussions sur nos demandes d'audience. En effet, Matthieu Lahaye, conseiller aux affaires pédagogiques, est devenu inspecteur général d'histoire et géographie et a été remplacé dans ses fonctions au cabinet par David Bauduin, inspecteur général de Lettres, qui devient notre interlocuteur privilégié.

La CNARELA a ensuite été invitée **en juillet par le Conseil Supérieur des Programmes** pour un échange sur les nouveaux programmes de Terminale. Ces derniers avaient déjà fait l'objet d'une audience à la DGESCO (juin 2019) avec l'inspection générale, représentée par Fabrice Poli. Les remarques formulées alors par la CNARELA n'avaient pas vraiment été prises en compte, à l'exception de quelques précisions dans le préambule. Dans la mesure où le CSP n'avait aucune marge de manœuvre après la publication des programmes, la CNARELA a décidé d'envoyer une note et de ne pas assister à cette rencontre qui ne pouvait déboucher sur aucune modification.

Les nombreux dysfonctionnements signalés par les collègues à la rentrée 2020 ont poussé la CNARELA à réitérer sa demande d'audience en urgence. En Terminale, les options de LCA sont désormais en concurrence avec trois nouvelles options offertes sur ce niveau uniquement aux élèves des séries générales (Mathématiques expertes, Mathématiques complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporain). Les élèves ont parfois été contraints de choisir entre l'option de latin ou de grec et l'option mathématiques. Le **Code de l'éducation** précise pourtant que les élèves peuvent présenter **deux options au baccalauréat et n'interdit pas d'en suivre plus de**

**deux.** Dans ce cas, seules les deux meilleures moyennes des enseignements optionnels comptent pour le baccalauréat, mais les points bonus de l'option LCA sont conservés dans tous les cas.

**David Bauduin a reçu la CNARELA le 11 septembre 2020.** Cette audience a été présentée lors de la dernière AG de la CNARELA, en octobre 2020. François Martin signale à nouveau le **Bulletin Officiel spécial n°6 du 31 juillet 2020**. Il concerne le contrôle continu dans le cadre du nouveau baccalauréat et fournit des précisions utiles pour le latin et le grec, en particulier pour différencier une option d'une section de langue vivante. La **note de service du 23 juillet 2020** précise également le calcul des points.

Le **08 décembre 2020, un nouveau dispositif « français-latin »** a été annoncé par Jean-Michel Blanquer lors d'une interview sur BFMTV. **La CNARELA a été reçue par le cabinet du ministre le jeudi 17 décembre pour évoquer ce nouveau dispositif.**

François Martin informe l'AG que la CNARELA a tenu à rappeler, avant toute discussion, qu'il serait nécessaire de porter une attention particulière à l'enseignement des langues anciennes actuellement. Les demandes faites à chaque audience ont été réitérées : réécriture de l'arrêté de juin 2017, explication précise de son contenu auprès des chefs d'établissement, grilles horaires ne laissant aucun doute, place du grec, circulaire LCA de janvier 2018, problèmes des nouvelles options de Terminale au lycée, horaires fléchés, etc. Il est impensable pour la CNARELA de voir ce dispositif mis en place sans que soit assuré ensuite un enseignement optionnel dans des conditions acceptables.

Le dispositif n'a en fait, pour l'instant, aucune existence dans les textes. La CNARELA s'est beaucoup interrogée sur les moyens mis à disposition pour sa création. En effet, l'horaire attribué, de deux heures hebdomadaires, n'a toujours pas été confirmé ; les projets de programme ne devraient pas être connus avant mars ; les moyens horaires dans les dotations poseront forcément problème.

La CNARELA a également défendu la place du grec. Le cabinet s'est montré rassurant dans la mesure où le dispositif serait non pas intitulé « français-latin » mais « français - culture antique ». La CNARELA a évoqué le risque de voir des collègues de Lettres modernes s'emparer du dispositif en transformant ces heures en complément du cours de français, voire en bouche-trous pour les services.

Les axes de travail tourneraient autour du lexique, de la langue et de la culture, en lien avec les autres disciplines (la CNARELA a rappelé les liens féconds qu'il pouvait y avoir aussi avec les langues vivantes, qu'on oppose souvent, malheureusement, aux langues anciennes). Guillaume Diana avait signalé à François Martin les liens avec le programme de français en 6<sup>e</sup>, le travail possible sur l'oral et la lecture. Ce dispositif serait ouvert à tous les élèves, en particulier à ceux qui peuvent rencontrer des fragilités en français et ne serait en aucun cas un passage obligé pour s'inscrire par la suite dans les options de latin et/ou de grec au collège (les programmes des options ne seront pas modifiés).

La CNARELA a communiqué sur les problèmes des **ventilations de service**, et déplore le traitement extrêmement différent entre les collègues d'une même académie. Certains cas sont résolus, d'autres ne semblent pas traités, ou le sont avec un mépris incroyable de la part des rectorats.

En ce qui concerne l'**inspection générale de Lettres**, depuis que David Bauduin est devenu conseiller du ministre, deux inspecteurs sont encore en poste en Lettres classiques : Fabrice Poli et Marie-Laure Lepetit.

Le site institutionnel « Odysseum » se développe toujours. Plusieurs collègues des ARELA, dont l'ARELAB et l'ARTELA, ont fourni des documents qui ont été partagés par ce site. François Martin les remercie et rappelle qu'il est important que les ARELA puissent montrer la qualité des travaux qu'elles proposent. Elles le font avec leurs propres outils de communication et lors des Journées d'octobre, mais le site « Odysseum » peut être un moyen supplémentaire de faire connaître leur travail.

### ***c. Contact avec les associations amies***

La CNARELA continue à entretenir des liens avec l'APLAES, l'AFPLA-CPL, SLL et SEL. Une demande d'audience commune sur le CAPES a été déposée en début d'année et réitérée lors de la dernière audience au Cabinet. La CNARELA a particulièrement échangé ces derniers temps avec l'APFLA-CPL au sujet de la disparition d'une des deux langues anciennes à l'écrit du concours d'entrée de l'ENS de Lyon<sup>1</sup>. François Martin, après avoir donné lecture de la réponse du Président de l'ENS-Lyon, dénonce la méconnaissance de l'enseignement secondaire qui se manifeste dans ce courrier. La CNARELA regrette que la décision ait été prise sans aucune concertation.

La CNARELA suit toujours le projet « les humanités dans le texte » soutenu par l'ENS-Ulm.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexes, I.

La Conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes échange régulièrement, en particulier sur la réforme du baccalauréat et sur la situation des établissements dans le cadre de la crise sanitaire. Un texte sur le CAPES est en préparation<sup>2</sup>.

Euroclassica œuvre toujours pour la promotion des langues anciennes au niveau européen et pour la mise en commun de la connaissance des filières classiques, de nos pétitions et des concours. Marie-Hélène Menaut gère les deux niveaux du concours (Vestibulum et Janua) dans les deux langues (EGEX, ELEX) en France. Florence Turpin a été élue au poste de secrétaire au sein du comité d'Euroclassica. François Martin rappelle que la CNARELA est membre fondateur de cette association européenne.

La CNARELA est enfin représentée dans le réseau Antiquité-Avenir par Sylvie Pédroaréna. François Martin rappelle l'existence de l'anthologie de textes grecs, *Les Lettres grecques*, dont une présentation a été faite le 29 juin, à distance. Une émission est prévue le 8 février sur France Culture. Antiquité Avenir a diffusé un hommage à notre collègue Samuel Paty, qui a été envoyé à toutes les ARELA.

François Martin conclut ce point en rappelant que l'association n'entretient que peu de contacts avec les syndicats dans la mesure où ils montrent peu d'intérêt pour les LCA et font parfois preuve de prises de position discutables pour l'avenir de nos disciplines.

#### **d. ARELA**

Le bilan des ARELA est positif, malgré la situation très compliquée que vivent les collègues : en Bretagne, la pétition du lycée de Kérichen, contre la fermeture d'une classe d'hypokhâgne, a été relayée et a permis de sauver cette classe. Les comptes Facebook et Twitter ([@cnarela1](#), [@cnarelaculture](#)) permettent de diffuser des informations variées. Les ARELA soutiennent autant qu'elles le peuvent les collègues dans les académies. Cette année n'a pas toujours permis de proposer des réunions en présence, du fait de la situation sanitaire. Les collègues ont pourtant besoin de se rencontrer, plus que jamais.

Ceux qui croient que les collectifs, qui fleurissent partout (sans qu'on sache réellement qui est à la manœuvre), sont un moyen de mieux se faire entendre, se trompent. On se demande vraiment parfois quelle utilité ils peuvent avoir. Les ARELA sont un lieu d'échange, de partage et de soutien. La Coordination rassemble les associations pour leur donner plus de force au niveau national.

Thalassa est contrainte de reporter de nouveau le voyage en Grèce. La situation est particulièrement difficile pour les associations organisatrices de voyages. Thalassa hébergeait jusqu'à présent le site internet de la CNARELA, mais le coût financier important que représentait cette charge ne sera plus supportable. Le site de la CNARELA va migrer sur une autre plateforme. François Martin remercie chaleureusement Thalassa pour son soutien prodigué généreusement depuis tant d'années. Le site internet a pu exister grâce à la volonté de Bernard Valette. Thalassa fournit toujours les affiches à diffuser dans les établissements pour la promotion des langues anciennes.

Les ARELA doivent faire remonter les formations et les actions menées dans leur académie pour donner des idées à d'autres et diffuser des pratiques. De plus, il faut continuer à faire circuler les informations, les pétitions, les sondages et les textes officiels (à travers les mails directs, les sites, les réseaux sociaux, etc.). On trouve dans les bulletins des articles pédagogiques intéressants, qu'il faut partager entre ARELA. Les numéros spéciaux sur un thème sont souvent proposés lors des Journées d'octobre et la CNARELA encourage les collègues à continuer les publications. La lettre d'information *Tà φαινόμενα*, dont Sylvie Pédroaréna a la charge, est aussi un moyen efficace de tenir les adhérents informés des actions de la coordination.

François Martin rappelle qu'il est toujours aussi important de s'impliquer dans les CA, commissions permanentes et autres instances de l'établissement. Les ARELA doivent être en contact autant que possible avec les IA-IPR et doivent demander une audience au rectorat chaque année. L'information sur ce que les collègues vivent chaque jour dans les établissements remonte ainsi d'une façon plus sûre auprès des instances académiques. Si des journées académiques sont organisées, il faut toujours voir avec l'IPR s'il est possible que l'ARELA puisse disposer de quelques minutes pour une présentation rapide de ses actions ou s'il est envisageable d'organiser une journée en commun.

#### **e. Rentrée 2020**

La rentrée 2020 a été difficile à plusieurs égards. La CNARELA déplore la réduction du nombre de groupes, la réduction du nombre d'inscrits, la réduction du nombre d'heures ou les suppressions de sections.

---

<sup>2</sup> Cf. Annexes, II.

François Martin met au vote le rapport moral.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

#### 4. Rapport financier

Florence Turpin prend la parole pour présenter le rapport financier<sup>3</sup>. Elle annonce que les comptes sont excédentaires : les dépenses ont été très limitées puisque le bureau n'a pas pu se réunir physiquement autant que les années précédentes. Les cotisations sont sensiblement les mêmes, malgré les difficultés rencontrées cette année.

François Martin met au vote le rapport financier.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

#### 5. État des lieux et perspectives de rentrée 2021

Au collège, les situations sont très différentes selon les établissements : la réduction de 7h à 5h de LCA reste très fréquente, même si parfois les collègues réussissent à obtenir 7h hebdomadaires. La CNARELA déplore les extrêmes disparités dans une même académie, disparités qui ont été évoquées lors de l'audience de septembre 2019 au cabinet du ministre.

Les ARELA doivent contacter le plus grand nombre de collègues pour faire le point, signaler les difficultés aux IA-IPR et au rectorat, puis envoyer une copie de ces irrégularités à la CNARELA, qui transmettra les problèmes au cabinet du ministre.

Elles doivent aussi poursuivre la diffusion des enquêtes proposées au début du mois auprès de leurs adhérents et des futurs adhérents. La CNARELA étudie les réponses qui lui sont déjà parvenues.

Les effectifs des élèves de latin et de grec à la rentrée 2020 ne sont pas encore publiés à l'heure actuelle.

Au lycée, les problèmes ne sont pas moins nombreux : non respect des horaires (notamment ceux des spécialités), jauge des seuils (alors que la circulaire rappelle que cette notion n'existe pas) pour l'ouverture de groupes, fermetures fréquentes de groupes ou d'options, etc. François Martin s'arrête un instant sur le calcul des points au baccalauréat : un membre du personnel de direction de l'académie de Lille prétend que le bonus de LCA ne peut être attribué qu'à une seule langue. Il confond section et option, qui sont clairement différenciées dans les textes officiels récents, même si, au niveau de la confection des emplois du temps, ils viennent s'ajouter aux enseignements obligatoires. L'ouverture de deux options de mathématiques montre le problème du double traitement des options : il n'est pas difficile de trouver les moyens pour ouvrir deux groupes différents d'options Mathématiques (complémentaires et expertes) avec un horaire complet, alors que les LCA se battent depuis de nombreuses années pour n'obtenir qu'une portion des trois heures attendues, sous prétexte que les moyens sont inexistantes.

François Martin revient un instant sur le collège : la CNARELA demande toujours la réécriture de l'arrêté de juin 2017. Le texte reste trop vague sur les LCA sans préciser latin et grec, et il est possible de considérer que l'horaire de 7h vaut pour les deux langues au total. La CNARELA reste vigilante.

Le dispositif « français-culture antique » en 6<sup>e</sup> doit entrer en phase d'expérimentation à la rentrée 2021, avec une priorité laissée aux établissements REP, mais cela semble envisageable ailleurs. Les DHG tombent déjà et les chefs d'établissement n'ont pas entendu parler du dispositif (ni horaire, ni programme, ni dotation particulière). Ce dispositif n'a donc, semble-t-il, aucune chance d'entrer en vigueur à la rentrée 2021.

Plusieurs représentants des ARELA prennent la parole pour évoquer les dangers que poserait ce dispositif qui, perçu comme une nouvelle option, risquerait d'appauvrir les langues anciennes en réduisant leur rôle à l'étude du lexique, alors que les options actuelles sont déjà très fragilisées depuis la réforme du collège. Le risque serait aussi de cantonner les collègues de Lettres classiques au seul niveau 6<sup>e</sup>.

Anna Borrás (ARELABOR) informe les membres de la CNARELA que son IPR lui a dit que ce dispositif pourrait être assuré par un professeur de Lettres classiques ou de Lettres modernes avec la certification, ou non. Vincent Bruni (ADLAP) rappelle qu'on prend déjà sur la marge pour les options et se demande s'il s'agit de redorer le blason des REP.

Selon Marie-Hélène Charbonnier (ARTELA), le ministère veut replacer ce projet dans le cadre d'une de ses grandes priorités, l'égalité des chances, mais cela peut se retourner contre nous : il sera difficile de se partager entre collègues l'absence de moyens. D'autre part, deux heures supplémentaires dans l'emploi du temps d'un élève de 6<sup>e</sup>

---

<sup>3</sup> Cf. Annexes, III.

représentent une surcharge que tous les élèves ne pourront pas assumer, encore moins le public en difficulté visé par le dispositif. Il faudrait enfin prévoir la création de postes alors qu'on connaît une pénurie de candidats.

François Martin répond qu'il faut déjà que les conditions de travail soient suffisantes pour les options qui existent. On ne peut pas assurer ce dispositif pour tous car il n'y a pas les ressources humaines nécessaires dans les collèges.

François Martin propose la rédaction d'une motion pour dénoncer la poudre aux yeux que représente ce dispositif. Le mandat pour rédiger la motion est mis au vote.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la première motion<sup>4</sup>.*

François Martin signale la création de la spécialité EPS (à raison de deux ou trois établissements par académie, cette spécialité étant classée « rare » comme la spécialité LLCA) : beaucoup d'élèves risquent de se ruer dessus en première. La CNARELA restera vigilante.

De plus, le coefficient 3, bonus attribué aux LCA, crée des tensions avec les autres disciplines optionnelles.

Les discussions s'enchaînent autour des cumuls d'options. François Martin propose la rédaction d'une motion sur le lycée. Il met au vote le mandat pour la rédaction de la seconde motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la deuxième motion<sup>5</sup>.*

François Martin met au vote le mandat de rédaction d'une troisième motion concernant le collège.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la troisième motion<sup>6</sup>.*

## 6. Situation des ARELA

François Martin fait le point sur les associations en difficulté. L'ARELAD (Dijon) n'a plus d'activités et l'ARELAB (Besançon) prend pour le moment le relais si des collègues la contactent. Lors de la prochaine assemblée générale de la CNARELA, les membres statueront sur la radiation de la coordination de l'ARELAD, ainsi que sur celle de l'APLAG (Guadeloupe), qui est dans la même situation.

La CNARELA espère que, dans ces académies, des collègues pourront poursuivre le travail engagé par d'autres avant eux. François Martin rappelle que nous sommes tous bénévoles mais que le nombre fait la force. L'engagement associatif n'est pas une simple adhésion à un collectif ou à un réseau social.

Dans l'ancienne académie de Caen, le GELAHN (anciennement académie de Rouen) ouvrira une antenne à la suite du regroupement des académies et de la formation d'une académie unique de Normandie. Le GELAHN deviendra alors GELAN.

## 7. Point sur le supérieur et les concours

Hélène Frangoulis prend la parole pour indiquer le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement des enseignants :

Agrégation externe de Lettres classiques : 71 postes.

Agrégation interne de Lettres classiques : 40 postes.

Agrégation externe de grammaire : 9 postes.

CAPES externe de Lettres classiques : 134 postes.

CAPES interne de Lettres classiques : 26 postes.

Par rapport à 2020, le seul changement concerne le CAPES externe de Lettres classiques (134 postes au lieu de 145), mais il faut noter que seuls 87 candidats étaient présents lors de la session 2020.

Elle poursuit en effectuant une mise au point au sujet de la réforme du CAPES, en présentant les nouvelles épreuves<sup>7</sup>.

1) Épreuves d'admissibilité :

- épreuve écrite disciplinaire de français : dissertation, avec six œuvres au programme, renouvelées périodiquement en tout ou partie (coefficient 2).

<sup>4</sup> Cf. Annexes, IV.

<sup>5</sup> Cf. Annexes, IV.

<sup>6</sup> Cf. Annexes, IV.

<sup>7</sup> L'arrêté a été publié après notre AG. Quelques modifications ont été apportées. Cf. Annexes, V.

- épreuve écrite disciplinaire de langues anciennes : version latine et version grecque (coefficient 1).
- épreuve écrite disciplinaire de discipline appliquée : épreuve didactique, avec un corpus formé d'un texte de littérature française, d'un texte de latin ou de grec (donné avec sa traduction) et de divers documents. (coefficient 1).

## 2) Épreuves d'admission :

- épreuve de leçon : conception et animation d'une séance d'enseignement, à partir d'un corpus du même genre que celui de l'épreuve didactique écrite (français et latin ou grec) (coefficient 5).
- épreuve d'entretien (commune à toutes les disciplines) : sorte d'entretien de motivation (coefficient 3).

**Bilan** : si nous pouvons nous réjouir de la présence de trois épreuves à l'écrit, dont une épreuve comprenant une version latine et une version grecque, plusieurs sujets d'inquiétude persistent :

- quelle est la nature exacte de la troisième épreuve écrite ?
- les coefficients de l'écrit sont très faibles par rapport à ceux de l'oral.
- l'épreuve d'entretien, à elle seule, possède un coefficient équivalent à la dissertation et aux deux versions réunies.
- pour cette épreuve d'entretien, le jury comporte des personnels administratifs du MEN.

François Martin met au vote le mandat de rédaction d'une quatrième motion concernant la réforme du CAPES.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

*Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la quatrième motion<sup>8</sup>.*

## 8. Euroclassica, Antiquité-Avenir, Erasmus +

### a. Euroclassica

Marie-Hélène Menaut rappelle que la date limite de la passation des épreuves du Vestibulum et de la Janua est reportée à fin février. Elle donne ensuite des chiffres partiels concernant les participants et les médaillés.

Elex Vestibulum : 394 participants ; 57 médaillés de bronze, 18 médaillés d'argent, 1 médaillé d'or.

Egex Vestibulum : 22 participants ; 3 médaillés de bronze, 1 médaillé d'argent.

Elex Janua : 89 participants ; 34 médaillés de bronze, 17 médaillés d'argent, 5 médaillés d'or.

Egex Janua : 64 participants ; 24 médaillés de bronze, 15 médaillés d'argent, 3 médaillés d'or.

La Conférence annuelle de 2020 s'est tenue à distance au mois de septembre, mais on espère que celle de 2021 pourra se tenir à Split et à Mostar, à la fin du mois d'août.

### b. Antiquité-Avenir

Sylvie Pédroaréna annonce que l'anthologie parue aux Belles Lettres en 2020, a obtenu le prix Zographos, prix attribué par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. Le réseau poursuit ses activités et ses projets malgré la situation sanitaire. La présidence de l'association est reprise par Luigi Sanchi, qui succède à Jacques Bouineau. La CNARELA reste membre du directoire. Antiquité- prévoit les III<sup>e</sup> États généraux de l'Antiquité, en principe pour le mois de juin 2023. Une réunion du directoire est prévue le samedi 30 janvier 2020.

### c. ERASMUS +

Hélène Frangoulis prend la parole pour évoquer le projet lancé par une chercheuse du centre Ausonius de l'université de Bordeaux. Il s'agit de la création d'un site internet interactif présentant une cartographie des langues et écritures minoritaires de l'Antiquité, à partir des sources épigraphiques locales. L'ensemble du travail, qui a bien progressé, créera donc des supports pédagogiques exploitables pour des lycéens et des étudiants. Des chercheurs italiens, français, polonais, espagnols et finlandais participent à ce projet.

## 9. Communication de la CNARELA

Sylvie Pédroaréna rappelle l'existence du compte Facebook et des deux comptes Twitter de la CNARELA, qui sont publics et donc ouverts à tout internaute. Il n'est pas nécessaire d'avoir de compte Facebook ou Twitter pour lire les informations diffusées.

Elle annonce aussi qu'à la suite des difficultés de Thalassa évoquées par François Martin lors du rapport moral, le site de la CNARELA est en cours de transfert sur Wix : <https://cnarela.wixsite.com/cnarela>. Une partie du site a été transférée mais il reste encore du travail.

---

<sup>8</sup> Cf. Annexes, IV.

## **10. Journées d'octobre de la CNARELA**

Vincent Bruni prend la parole pour parler de l'organisation des Journées d'octobre par l'ADLAP (Amiens). Pour le moment, la situation dans les universités n'a pas permis de mettre en place, à la suite de l'annulation des Journées 2020, le projet de diffusion des conférences à distance. La CNARELA souhaite que l'ADLAP puisse réussir à proposer ces conférences au plus grand nombre et espère que les conférenciers pourront prochainement répondre favorablement à la requête des collègues d'Amiens.

Brigitte Planty (ARELAB) prend ensuite la parole pour présenter les Journées d'Octobre 2021, qui auront lieu à Besançon, du 25 au 27 octobre 2021, lors de la première semaine des vacances scolaires (et non lors de la seconde, comme prévu initialement). Elle présente quelques éléments de l'organisation : Besançon étant « capitale du temps », le thème retenu est « la marche du temps ». Les deux journées auront lieu essentiellement dans l'espace Grammont. Une grande partie de la première journée sera consacrée à des communications scientifiques. Voici quelques thèmes prévus : le temps et l'action dans la tragédie grecque, le calendrier romain, espace et temps dans la peinture et les vases grecs, présentation d'un dossier retenu dans le cadre du projet « Les humanités dans le texte », etc. Après une introduction à l'histoire des collections archéologiques du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, récemment rénové, une visite de celles-ci aura lieu. Le déjeuner sera pris à l'espace Grammont et un dîner devrait être organisé dans un restaurant. Le matin de la seconde journée se tiendra l'AG de la CNARELA, toujours à l'espace Grammont, puis, avant le déjeuner, une galerie de moulages qui se trouve sur place sera rapidement présentée. Après le repas, une promenade sera proposée afin de découvrir quelques inscriptions néo-latines dans la ville. Elle sera suivie de la présentation d'un travail organisé dans le cadre d'un master sur les livres rares. Ensuite sont prévues d'autres interventions à caractère pédagogique ainsi que la présentation des dossiers publiés sur le site « Odysseum ». La journée s'achèvera sur la découverte de quelques éléments du patrimoine gastronomique franc-comtois. La matinée du mercredi sera consacrée à la visite du musée du Temps, installé dans le Palais Granvelle qui date du XVI<sup>e</sup> siècle.

## **11. Point sur le voyage en Grèce**

Lionel Sanchez prend la parole pour annoncer que le voyage en Grèce organisé par Thalassa pour la CNARELA, initialement prévu au cours de l'été 2020, est de nouveau reporté. Toutes les arrhes qui ont été versées ont été remboursées aux participants. Il semble difficile d'envisager des voyages à l'étranger actuellement et ce voyage est donc à reprogrammer, probablement en 2022.

## **12. Questions diverses**

Aucune question n'a été posée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.*

## ANNEXES

### Annexe I : Réponse du président de l'ENS-Lyon.

**ÉCOLE  
NORMALE  
SUPÉRIEURE  
DE LYON**

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

Lyon, le 15 janvier 2021

Jean-François Pinton  
Président de l'ENS de Lyon

À  
Monsieur François Martin  
Président de la CNARELA

*Réf. Courrier : PDT/ VQ 2021-001*

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 12 décembre. Il paraît important, pour commencer, de replacer cette modification d'épreuve dans son contexte. Avant 2009, l'épreuve de spécialité en langues anciennes a toujours été constituée d'une seule version au choix. La modification consiste donc à revenir à un format qui a fait ses preuves pendant plusieurs décennies. À l'inverse, les effets négatifs des modalités adoptées en 2009 n'ont pas tardé à se faire sentir, avec une évidente érosion du nombre d'intégrés ces dernières années (4 en 2018, 2 en 2019, 0 en 2020). Les représentants des associations et les professeurs de CPGE, lors des rencontres annuelles, nous ont souvent alertés sur la difficulté qu'a représentée pour les étudiants l'introduction des deux versions à l'écrit. De fait, les préparateurs sont en grande majorité débutants dans au moins l'une des deux langues. De plus, la formation initiale en collège et lycée favorise de moins en moins l'apprentissage systématique de la grammaire et du vocabulaire, de sorte que leur niveau est finalement fragile dans les deux langues. La spécialité « Littératures, langues et cultures de l'Antiquité » ne fera pas évoluer la situation, au vu du très petit nombre de lycées qui l'ont ouverte et de la faible place qu'y occupe la langue. Les deux versions à l'écrit sont ainsi devenues insurmontables pour la plupart de nos candidats, dans une série du concours où ils sont les seuls à devoir maîtriser deux disciplines de spécialité. C'est donc pour sauver la filière Lettres classiques à Lyon que nous avons opté pour un retour à l'ancien format du concours.

Pour ce qui est de l'adéquation des épreuves du concours aux fonctions de professeurs de Lettres classiques que de nombreux candidats ont vocation à exercer un jour, nous rappelons d'une part que



les deux langues restent au programme à l'oral, d'autre part que l'ENS de Lyon recrute des étudiants qui ont encore plusieurs années devant eux avant de passer l'agrégation. La première année du diplôme de l'ENS de Lyon (année de pré-master) permet désormais aux normaliens qui se sentiraient fragiles dans l'une des deux langues de consolider leurs acquis et d'approfondir leurs connaissances.

Nous ne pensons pas que ce choix conduise à une hémorragie des effectifs en Lettres classiques, bien au contraire. Dans la situation actuelle, beaucoup de préparatoires qui réussissent mal les deux épreuves à l'écrit quittent la classe préparatoire en se sentant peu légitimes à poursuivre en lettres classiques et passent effectivement en lettres modernes. En les mettant en situation de réussir dans les deux langues, nous les encourageons et leur montrons qu'ils ont toute légitimité à persévérer dans la filière classique.

Soyez assuré que l'ENS de Lyon est très engagée dans le soutien des langues anciennes : elle a joué un rôle moteur dans la création d'un master « Mondes anciens » co-accrédité qui a pris désormais toute sa place sur le site lyonnais ; elle a fait récemment un nombre significatif de recrutements qui ont enrichi l'équipe pédagogique. La modification de l'épreuve de spécialité, qui a été voulue par l'ensemble des enseignants de Lettres classiques de l'École, répond à une volonté forte et claire de maintenir cette filière, actuellement menacée par l'érosion des intégrations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Jean-François Pinton  
Président de l'École normale supérieure de Lyon



**Annexe II : Texte de la Conférence publié dans le JDD, le 12 février 2021 (<https://www.lejdd.fr/Societe/Education/tribune-une-trentaine-dassociations-denseignants-denonce-des-recrutements-au-rabais-4024797>).**

Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier un arrêté réformant, pour la troisième fois en une dizaine d'années, le recrutement et la formation des professeurs de collèges et lycées. S'il est bien des constats communs à tous les formateurs dans nombre de matières, c'est l'actuelle faiblesse de beaucoup de candidats dans les connaissances académiques et la perte d'attractivité des métiers d'enseignement. Cette réforme y répond-elle ? Assurément pas. Les universités et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe), en charge de la formation des futurs enseignants et de la préparation des concours des CAPES et CAPET, sont sommés d'improviser des maquettes applicables dès la rentrée de septembre 2021. Cette précipitation reflète un constat lourd de conséquences : celui du refus ministériel de discuter sereinement d'une réforme majeure pour l'avenir de la jeunesse et du système éducatif, donc pour la société tout entière.

Deux nouveautés sont particulièrement inquiétantes, dans les épreuves des CAPES et CAPET et dans l'organisation des deux années de master MEEF qui préparent à ce concours. Une épreuve orale à fort coefficient consistera désormais en un entretien de motivation non disciplinaire, qui aboutira sans doute à la récitation mécanique et creuse d'une leçon de morale civique, réduisant d'autant la possibilité d'évaluer les connaissances que le futur professeur devra transmettre à ses élèves, et ce dans l'ensemble des disciplines qu'il devra enseigner. Par ailleurs, dans la nouvelle organisation du master, les étudiants devront, au cours de la deuxième année, cumuler la préparation du concours, la rédaction d'un mémoire de recherche, et un stage très lourd devant plusieurs classes, alors que jusqu'à présent ce stage s'effectuait une fois le concours obtenu, laissant à l'enseignant en formation le temps et la disponibilité pour apprendre véritablement le métier. Cela offrirait au ministère de gros bataillons de stagiaires scandaleusement sous-payés – peut-être est-ce là la vraie raison, purement comptable, de cette réforme – mais mettrait devant les élèves des enseignants dont le niveau disciplinaire n'aurait pas encore été évalué, et dont la charge de travail rendrait impossible l'investissement nécessaire dans la préparation des cours et l'apprentissage du difficile métier d'enseignant. Les premières victimes en seraient les élèves et les jeunes enseignants, sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Ne nous y trompons pas : ces changements, qui peuvent apparaître techniques, mineront en profondeur la qualité de l'enseignement qui sera offert aux futures générations. Les professeurs n'exercent pas un métier comme les autres : ils forment les adultes et les citoyens de demain. Ils sont porteurs d'un savoir qu'ils transmettent à leurs élèves, souvent avec passion, et ce savoir doit plus que jamais être défendu comme une valeur centrale de l'enseignement, à l'heure où il est menacé de toutes parts par des « vérités alternatives » portées par des groupes et des individus prêts à les imposer par la violence et même le crime. Ce savoir ne s'oppose pas à l'apprentissage de la didactique, mais est au contraire le socle indispensable d'une pédagogie solide qui permet au professeur de transmettre les connaissances et de former à l'esprit critique les futurs citoyens. Affaiblir le premier au prétexte de renforcer le second, au nom d'une professionnalisation mal pensée, prétexte depuis si longtemps à tous les mauvais coups portés à la formation des enseignants, est une absurdité qui ne conduira qu'à affaiblir cet équilibre nécessaire.

Quels professeurs voulons-nous pour les générations de demain ? Des techniciens de l'enseignement, formés et évalués suivant un système de compétences transdisciplinaires qui tendent à se substituer aux contenus et méthodes de nos disciplines, immédiatement employables et à qui l'on demandera simplement de restituer un savoir officiel, dûment contrôlé ? Ou des professeurs maîtrisant pleinement leurs savoirs et capables à partir de là de construire une pédagogie adaptée à leurs élèves ? En amputant drastiquement la part de contrôle des connaissances dans les épreuves du CAPES et du CAPET, en réduisant la formation disciplinaire des futurs enseignants, en sacrifiant leur année de stage pour faire des économies budgétaires, le ministère a fait un choix lourd de conséquences, qui n'a pas fait l'objet d'un débat public contradictoire. L'enjeu est aussi celui de l'attractivité du métier d'enseignant pour les étudiants, du rôle de l'Université dans la formation des maîtres et celui de la revalorisation symbolique et matérielle des professeurs. Recruter au rabais, qu'est-ce promettre à la jeunesse ? C'est pourquoi nous demandons que cette réforme mal préparée soit reportée et qu'une nouvelle version des arrêtés soit précédée d'une authentique concertation avec tous les acteurs du secteur éducatif, et non imposée à la va-vite dans le contexte de crise sanitaire actuel.

**Signataires :**

1. Association des Formateurs des Professeurs de SVT (AFPSVT)
2. Association Française d'Études Américaines
3. Association française de sociologie (AFS)
4. Association des germanistes de l'enseignement supérieur (AGES)
5. Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR)
6. Association des historiens modernistes des universités françaises (AHMUF)
7. Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'art des Universités (APAHU)
8. Association des professeurs de biologie et de géologie (APBG)
9. Association des professeurs d'éducation musicale (APEMU)
10. Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG)
11. Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES)
12. Association des professeurs de langues vivantes (APLV)
13. Association des professeurs de lettres (APL)
14. Association des professeurs de mathématiques de l'Enseignement public (APMEP)
15. Association des professeurs de philosophie de l'Enseignement public (APPEP)
16. Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES)
17. Association des professeurs de sciences médico-sociales (APSMS)
18. Comité National Français de Géographie (CNFG)
19. Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA)
20. Sauver les Lettres
21. Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)
22. Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles
23. Société française d'études irlandaises (SOFÉIR)
24. Société Française des Microscopies (SfM)
25. Société française de philosophie
26. Société Française de Physique (SFP)
27. Société Française de Statistique (SfS)
28. Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP)
29. Société des langues néolatines (SLNL)
30. Société Mathématique de France
31. Société des professeurs d'histoire ancienne de l'université (SoPHAU)
32. Union des professeurs de Physiologie, Biochimie et Microbiologie (UPBM)
33. Union des professeurs de physique chimie (UdPPC)

**Annexe III : Compte de résultat.**

**COMPTE DE RÉSULTAT : ANNÉE CIVILE 2020**

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Cotisations.....	3000	
Secrétariat.....	0,00	0,00
Cahiers de la CNARELA.....		208,91
Déplacements et hébergements.....		355,07
Divers (MAIF, cotis. Euroclass. et AA).....		515,67
Intérêts livret.....	16,76	
<b>TOTAL.....</b>	<b>3016,76</b>	<b>1059,65</b>
	<b>SOLDE + 1957,11</b>	
<b>Excédent de l'année 2020.....</b>	<b>1957,11</b>	
<b>Excédent cumulé des années antérieures.....</b>	<b>3980,33</b>	
<b>Solde excédentaire des exercices cumulés.....</b>	<b>5937,44</b>	

**Le 22 janvier 2021**

La trésorière, Florence Turpin

**Annexe IV : Motions.**



www.cnarela.fr  
Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 56 52 33  
courriel : francois.martin@club-internet.fr

**MOTIONS DE LA CNARELA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 2021  
Champs-sur-Marne**

*La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 23 janvier 2021, a voté les quatre motions suivantes :*

**Motion 1 : Nouveau dispositif « français - culture antique » en 6<sup>e</sup>**

La CNARELA prend acte de la création d'un dispositif optionnel « français - culture antique » en classe de 6<sup>e</sup>. Elle regrette vivement que l'annonce en ait été faite, une fois de plus, sur une chaîne de télévision, en quelques secondes, sans que les contours du projet aient été précisés.

La CNARELA dénonce la fâcheuse habitude du ministre, qui se contente d'annonces mais ne met jamais en place les moyens pour leur donner corps. Aussi a-t-elle peu d'espoir de voir ce dispositif se concrétiser dès la rentrée 2021, contrairement à ce qu'il affirme, tant le silence qui entoure cette annonce est grand. Aucun projet de programme n'est présenté, aucun horaire officiel n'est assuré, les moyens supplémentaires dans les dotations sont inexistantes et les personnels de direction n'ont reçu aucune information. À l'heure où les dotations horaires sont discutées et les répartitions votées dans les établissements, il est impossible de mettre en place quoi que ce soit.

La CNARELA dénonce régulièrement le massacre subi par les options qui doivent puiser leur horaire sur la marge complémentaire. Comment une option supplémentaire pourrait-elle exister, si ce n'est en en supprimant une autre, faute de moyens suffisants pour assurer le fonctionnement d'un établissement ? La CNARELA dénonce également le mensonge que constitue la présentation d'une « dotation supplémentaire » évoquée dans l'arrêté de juin 2018, alors qu'elle n'est jamais proposée aux établissements qui en font la demande.

La CNARELA demande instamment au ministre de l'Éducation nationale de transformer ses paroles en actes. En premier lieu, le ministre doit assurer aux options de latin et de grec ancien, dans les collèges (comme dans les lycées), une existence conforme aux textes qu'il a fait modifier. Les 7h de latin dans les collèges sur le cycle 4 sont loin d'être offertes à tous les élèves. Les sections de grec ne sont pas soutenues, faute de moyens clairement fléchés dans les dotations. Assurer l'existence des options proposées actuellement est la priorité. Assurer la possibilité de suivre des options de langues et cultures de l'Antiquité, sur la durée, pour tous les élèves, ne peut se concrétiser qu'avec des actes forts.

Motion votée à l'unanimité

**Motion 2 : Lycée**

La CNARELA dénonce les ravages causés par la réforme du lycée sur les options facultatives de latin et de grec ancien et sur la spécialité « Littérature, Langues et cultures de l'Antiquité ».

L'enveloppe complémentaire dans la dotation horaire, qui permet de financer, entre autres, les options d'un établissement, est insuffisante. Chaque année, le même discours revient de façon lancinante. Les menaces de fermetures ou de regroupements sur plusieurs niveaux sont permanentes et débouchent désormais sur des suppressions de postes.

La CNARELA dénonce le double discours du ministre. En effet, elle a souvent entendu que les options coûtaient trop cher ; cependant, la réforme a créé trois nouvelles options en Terminale (Mathématiques expertes, Mathématiques complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporain). Les deux premières ont été ouvertes dans presque tous les lycées, toutes académies confondues. Cela s'est fait sans aucun moyen supplémentaire. La pression s'est exercée ailleurs : sur les élèves, contraints d'abandonner une option au sein même du cycle terminal, et sur les professeurs, auxquels on a constamment répété qu'il n'y avait pas de moyens pour le latin et le grec ancien, alors qu'on semble en trouver miraculeusement pour les mathématiques. Les textes officiels ne sont pas connus ou sont bafoués.

La CNARELA demande solennellement au ministre de mettre un terme à des années de pratiques déplorables qui touchent davantage les langues et cultures de l'Antiquité, contrairement au message qu'il prétend faire passer.



[www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)  
Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 56 52 33  
courriel : [francois.martin@club-internet.fr](mailto:francois.martin@club-internet.fr)

Le millefeuille hiérarchique est en partie la cause du problème. Les LCA ont besoin d'heures fléchées pour assurer leur survie.

Des options présentes dans un établissement dépend également l'existence de la spécialité LLCA. Cette dernière, rendue « rare » par la DGESCO avant même sa naissance, n'est pas soutenue. La CNARELA demande que chaque établissement qui propose les options de LCA puisse offrir aux élèves la possibilité de suivre la spécialité LLCA dans le cycle terminal. Elle dénonce aussi des moyens horaires escamotés : sur les 4 heures de cours en 1<sup>re</sup> et les 6 heures en Terminale, la moitié est souvent mise en commun avec les cours d'options. Quelle autre discipline subit un tel traitement ?

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 3 : Moyens horaires dans les dotations des établissements d'enseignement secondaire.**

La marge de la dotation dans les collèges, trop réduite, favorise « *le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs.* » (Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège). Dans les lycées, l'enveloppe horaire « *est laissée à la disposition des établissements. L'utilisation de cette enveloppe est fixée par le conseil d'administration. [...] Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.* » (Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ; Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général).

En reléguant les options de la sorte, en les faisant dépendre de volontés locales, en les mettant en concurrence avec des groupes à effectifs réduits, de nouvelles disciplines ou options, on fragilise et on menace les enseignements de latin et de grec ancien alors qu'on devrait veiller à leur pérennité. Les faibles moyens qui restent aux établissements ne permettent plus de financer les options qui subsistaient.

La CNARELA demande au ministre d'amorcer un tournant véritable dans la reconnaissance des options de LCA en fléchant leur financement dans les dotations au niveau national, sans concurrence avec d'autres dispositifs.

Motion votée à l'unanimité

### **Motion 4 : Nouveau CAPES de Lettres classiques**

Les textes officiels apportent aujourd'hui la garantie que les trois disciplines, français, latin et grec ancien seront bien évaluées lors de trois épreuves écrites. Cette disposition rappelle que l'enseignement des professeurs de Lettres classiques est trivalent, évidence souvent encore méconnue de certaines strates de la hiérarchie.

Cependant, la CNARELA dénonce la réforme du CAPES, menée, une fois de plus, sans réelle concertation. La seconde épreuve d'entretien à l'oral impose la présence, dans le jury, de « *personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines* » (Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré). La CNARELA regrette que le coefficient 3 attribué à cette épreuve soit identique à celui des épreuves de dissertation française et de versions latine et grecque réunies et que la part disciplinaire soit reléguée au profit de considérations qui tentent de répondre maladroitement à l'actualité dramatique de ces derniers mois.

De plus, l'épreuve écrite disciplinaire appliquée reste floue et conçue à sens unique. Les difficultés qui concernent sa conception ne sont pas entendues et la formation des futurs candidats, inexistante pour cette épreuve, n'a pas semblé inquiéter ses concepteurs.

Cette réforme, lourde de conséquences sur la préparation des étudiants au nouveau CAPES, risque d'aggraver encore les difficultés auxquelles est confronté l'exercice du métier d'enseignant depuis de nombreuses années.

Motion votée à l'unanimité

**Annexe V : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (extrait).**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

SECTION LETTRES : LETTRES CLASSIQUES, LETTRES MODERNES

Afin de favoriser une organisation conjointe du concours dans les deux disciplines, un même président du jury peut être nommé par le ministre chargé de l'éducation nationale dans les conditions prévues à l'article 3 du présent arrêté ; le ou les vice-présidents et les autres membres du jury sont nommés dans les mêmes conditions en tenant compte de la représentation de chacune des disciplines. Les candidats proposés pour l'admissibilité et pour l'admission font l'objet d'un classement distinct en fonction de la discipline choisie.

Les épreuves sont déterminées ainsi qu'il suit :

I. - Lettres classiques

A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire de français.

Dissertation à partir d'un sujet portant sur une œuvre littéraire de langue française inscrite au programme.

Le programme est composé de six œuvres. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue au A du II pour les lettres modernes.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire de langues anciennes.

Traduction de deux textes de langues anciennes, grecque et latine.

Les candidats rendent deux copies séparées. Chaque partie compte pour moitié de la notation.

Durée : cinq heures.

Coefficient 1.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

3° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

Est proposé au candidat un corpus de deux textes littéraires, l'un issu de la littérature française, l'autre de la littérature grecque ou latine, donné en langue ancienne et accompagné de sa traduction, et de divers documents (extraits de manuels, copies d'élèves, exercices, images, etc.).

Ce corpus est assorti d'un sujet comportant deux questions. La première impose l'étude d'une ou plusieurs notions grammaticales, que le candidat éclairera de sa connaissance des systèmes linguistiques grec ou latin. La seconde invite à construire, pour un niveau donné, une ou plusieurs séances d'étude de la langue insérées dans une séquence, s'appuyant sur le corpus proposé et permettant le traitement didactique de ce ou ces points de langue. Le candidat réfléchira, chaque fois que cela est pertinent, à l'apport possible des systèmes linguistiques grec ou latin.

Durée : cinq heures.

Coefficient 1.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Un corpus est proposé au candidat, constitué d'un texte littéraire antique (grec ou latin) accompagné d'une ou plusieurs traductions, d'un texte littéraire français et d'un ou plusieurs documents artistiques.

Le candidat conçoit une séance d'enseignement pour un niveau de classe donné, qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements artistiques et culturels.

Durée de préparation : trois heures. Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quarante minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Coefficient : 5

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2° Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.